



## TRANSPORTS SCOLAIRES 2023-2024



Bacennes  
Mourmelon-le-Grand  
Mourmelon-le-Petit  
Livry-Louvercy

Bouy  
Vadenay  
St-Hilaire-au-Temple  
Dampierre-au-Temple

pour collèges et  
lycées de Châlons



### Mon enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../20.....

Classe : .....

#### Etablissement scolaire :

- Collège Duruy
- Collège Notre-Dame Perrier
- Collège Perrot d'Ablancourt
- Collège St-Etienne
- Collège J. Moulin
- Lycée P. Bayen
- Lycée J. Talon
- Lycée E. Oehmichen
- Lycée F. Ozanam

#### La Carte SIMPLICITES de mon enfant :

- Mon enfant possède déjà une carte SIMPLICITES.**  
*Il conserve sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la rentrée sans que vous n'ayez à vous déplacer.*
- Mon enfant possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus.**  
Un duplicata de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,40 €.
- Mon enfant n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES.**  
Joignez une photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première carte SIMPLICITES est gratuite.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

- J'accepte de recevoir par voie postale des informations commerciales de la part de SITAC

Tél. : ..... E-Mail : .....@.....

- J'accepte de recevoir à cette adresse e-mail des informations concernant le réseau SITAC (perturbations, informations diverses, offres commerciales...).
- J'accepte de recevoir à ce numéro de téléphone des alertes INIMO (perturbations sur le service emprunté par votre enfant).

### Responsable légal

En cas de garde alternée, chaque parent est tenu de remplir un dossier correspondant à la ligne desservant son domicile (avec un seul paiement).



#### ARRÊT DE MONTÉE LE MATIN

- BACONNES
- PETIT BACONNES
- MOURMELON LE GD - L. BOURGEOIS
- MOURMELON-LE-PETIT MAIRIE
- LIVRY ÉGLISE
- LIVRY MAIRIE
- LOUVERCY EGLISE
- BOUY MAIRIE
- VADENAY
- ST-HILAIRE-AU-TEMPLE
- DAMPIERRE-AU-TEMPLE N°40
- DAMPIERRE-AU-TEMPLE N°80

#### Pièces jointes au dossier



- Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : **je joins un chèque de 35 €** libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.  
Ou
- Mon enfant n'est plus en possession de sa carte : **je joins un chèque de 42,40 €** (35 € pour l'abonnement + 7,40 € pour le duplicata) libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.
- S'il s'agit d'une première carte, je joins une photo de mon enfant **avec son nom au dos.**
- Je joins une enveloppe timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile.  
(rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES)

**BESOIN DE PRENDRE LE BUS DE VILLE ?** Si votre enfant emprunte occasionnellement les lignes 1 à 7 ou les services ResaGo, SITAC vous propose le titre Complément urbain. **Un carnet de 30 voyages au tarif préférentiel de 21,00 €.** Si votre enfant a besoin de le prendre tous les jours (ou presque), SITAC vous conseille l'**abonnement mensuel – de 26 ans à 20,40 €.**

Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner **par courrier** avant le **30 juin 2023\*** à :

KEOLIS Châlons-en-Champagne  
Chemin des Grèves BP 68  
51006 Châlons-en-Champagne CEDEX

**Les horaires des transports scolaires 2023-2024 seront disponibles à partir de fin juillet sur [www.sitac.net](http://www.sitac.net).**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de ventes (disponibles sur [www.sitac.net](http://www.sitac.net)) et en accepter les conditions.

Fait à : ..... Le ...../...../2023

Signature du représentant légal :

\*Tout dossier non remis **avant le 30 juin 2023** sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20 €.